

A QUI S'ADRESSE LE CONCOURS ?

Aux classes de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, aux Unités parascolaires (UAPE, APEMS, GIAP, etc.) ainsi qu'aux bibliothèques scolaires, interculturelles et publiques

Les classes de la scolarité obligatoire, post-obligatoire et de la transition : le kamishibai plurilingue permet de développer chez les enfants des stratégies d'apprentissage, des capacités d'écoute, d'observation, de comparaison et de réflexion sur les langues et le langage ainsi que la coopération dans le cadre d'un travail de rédaction et d'illustration. Cela leur permet également de lutter contre les discriminations et favoriser le vivre ensemble, en valorisant les langues qui sont traitées sur un pied d'égalité. Ce projet rejoint entre autres les objectifs des approches interlinguistiques du Plan d'études romand (PER) de l'école obligatoire.

Les Unités d'accueil pour écoliers : La création d'un kamishibai peut constituer un projet d'atelier captivant et favoriser le vivre ensemble dans ces espaces qui sont des passerelles entre l'école et la maison.

Les bibliothèques interculturelles, scolaires et publiques : Les professionnels du livre connaissent généralement très bien les kamishibais. Certains les pratiquent déjà pour animer des séances de lecture grand public. La participation au concours kamishibai plurilingue Kamilala suisse donnera à ce support une dimension plurilingue plus affirmée.

**Alors, êtes-vous prêt-e-s ?
Faites preuve d'imagination et lancez-vous avec vos
plumes, vos pinceaux et ... vos langues !**

REGLEMENT DU CONCOURS

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est coordonné par le Laboratoire « Langues, Plurilinguisme, Intégration, Cultures (LPIC) » de la HEP Vaud, partenaire du réseau Kamilala afin d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité des langues et leur apprentissage à travers la création d'un kamishibai plurilingue.

Art.2 : A qui s'adresse le Concours ?

Le concours est ouvert à toutes les structures éducatives de Suisse accueillant des enfants dès l'âge de 4 ans (classes de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, unités parascolaires, bibliothèques...).

Les enfants et adolescents doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative.

Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Le format recommandé des planches est le suivant : **42 x 29,7 cm (format standard A3) mais peut varier légèrement selon le butai utilisé en classe** puisque le format standard d'un butai est en général de 37 x 27,5 cm.

Le kamishibai comprend de 8 à 14 planches avec la couverture.

L'histoire se présente selon le principe du kamishibai : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire correspondant à l'image précédente. Merci de vous référer au document explicatif :

[- Guide d'accompagnement pour les participants](#)

La technique est libre pour **les illustrations** (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

Le texte tapé à l'ordinateur est concis. Pour donner un ordre d'idées, prévoir entre 1 et 8 lignes par planche, **en police 20 au minimum**.

La technique des illustrations (peinture, feutre, crayons, collages, photos...) est libre.

La bordure des illustrations n'est pas visible lorsque les planches se trouvent à l'intérieur du butai ; nous vous suggérons de laisser une marge de 2 à 3 cm comme pourtour des planches.

Art.4 : Les langues

Le choix des langues doit refléter la diversité linguistique de l'environnement des enfants. Le kamishibai plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez mais **en**

incluant au minimum quatre langues. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes ! Votre choix se fera peut-être en fonction des langues et des variétés présentes dans la classe, des langues familiales ou encore des langues de l'école. Langues régionales, langues étrangères, dialectes et variétés locales de langues sont toutes acceptées bien évidemment.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français ou dans une autre langue de l'école, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue)
- La narration peut contenir elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues)

Il est important que la trame de l'histoire soit compréhensible à quelqu'un qui n'est pas locuteur de toutes les langues en présence.

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues ou plurilingagieuses.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit-e sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo]).

Art. 5 : Réception des kamishibaïs

Les planches doivent être scannées et assemblées dans un logiciel de présentation (PowerPoint, Keynote, etc.) en respectant l'alternance du texte et des images (voir article 3) selon les exemples fournis sur le site (<https://kamilala.org/partner/lpic-hep-vaud-suisse-26-27/>) et un modèle qui vous sera envoyé par la suite. Votre création sera **à envoyer par mail aux formats Powerpoint (ou Keynote) et PDF** à l'adresse suivante : Concours.kamilala@hepl.ch **avant la date butoir (voir Calendrier)**

La personne responsable du projet pédagogique doit remplir son [carnet de Bord disponible en ligne](#). La réalisation du carnet de bord est désormais obligatoire même si elle n'entre pas dans l'évaluation des kamishibaïs par le Jury. Les **données** de ce dernier pourront être traitées anonymement par le laboratoire LPIC afin d'étudier l'impact pédagogique du concours ou encore à des fins de communication.

En cas de problèmes, n'hésitez pas à contacter le comité.

A l'issue du concours, les auteurs seront tenus au courant du processus (réception des documents, nominations).

Art. 6 : Le Jury

Un jury composé d'artistes, d'enseignant.e.s, et de professionnel.le.s du livre analysera et évaluera chaque kamishibaï à partir de plusieurs critères :

- *construction et intérêt de l'histoire
- *pertinence du plurilinguisme dans l'histoire
- *créativité de l'usage des langues
- *créativité dans les illustrations

*respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Les catégories sont les suivantes :

- Catégorie 4-7 ans (cycle 1)
- Catégorie 8-11 ans (cycle 2)
- Catégorie 12 ans et plus (cycle 3)
- Secondaire 2, post-obligatoire
- Catégorie multi-âge (au moins 2 classes de cycles différents qui créent le kamishibai ensemble)

Un prix par catégorie sera attribué suite à la délibération du jury. Le prix : nous vous rembourserons jusqu'à 150 CHF pour une dépense effectuée pour votre classe. Une cérémonie aura lieu au début du mois de juin 2027.

Art. 7 : Droits d'auteur

En participant, le candidat s'engage à **céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours**. De cette manière, le candidat accepte que son kamishibai soit intégré dans les outils de communication de réseau Kamilala (site internet et réseaux sociaux) ainsi que de son exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur.

De son côté, le réseau Kamilala s'engage à faire apparaître le nom de la structure/école, celui de l'adulte référent et des auteurs/illustrateurs.

En retour, pour toute diffusion du kamishibai par les auteurs, devra être apportée la mention "réalisé dans le cadre du Concours Kamishibai plurilingue de LPIC/HEP et du réseau KAMILALA". Le logo du concours pourra également être apposé.

Art. 8 : Publication

Les auteurs du kamishibai gagnant fournissent une version oralisée de leur travail (une aide technique leur sera alors offerte). Ils acceptent que leur travail soit retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...) en cas de publication.

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Art. 10 : Organisateur du Concours

Pour la Suisse (romande), ce concours est organisé par le Laboratoire « Langues, Plurilinguisme, Intégration, Cultures (LPIC) » de la HEP Vaud et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de l'association française DULALA (D'Une Langue A L'Autre) en charge de son animation.

CALENDRIER

Pour participer au Concours Kamilala 2026-2027, voici la marche à suivre :

 Inscrivez-vous avant le **18 décembre 2026** en remplissant le formulaire d'inscription [en ligne](#)

 Envoyez-nous votre kamishibaï plurilingue scanné avant le **23 mars 2027** à l'adresse suivante :

Concours.kamilala@hepl.ch

 Un jury analysera vos travaux aux mois de mars et avril **2027**

 La cérémonie des lauréats **aura lieu au début du mois de juin 2027.**